



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DECISIONS

PARIS, 4 DECEMBRE 2024

A la suite d'un signalement réalisé par les officiels de match sur un manquement présumé à la réglementation en vigueur, la Section Paloise Béarn Pyrénées a été sanctionnée d'un avertissement au motif d'un "Non-respect des dispositions relatives à l'accès au terrain et à l'enceinte de jeu":

Juan John VAN DER MESCHT (STADE FRANÇAIS PARIS)

Stade Français Paris / Racing 92 (J10 TOP 14)

Carton rouge

M. Juan John VAN DER MESCHT a été reconnu responsable de "Jeu dangereux" et plus particulièrement de "Plaquer un adversaire par anticipation, à retardement ou d'une manière dangereuse (plaquer dangereusement comprend, entre autres, plaquer ou tenter de plaquer un adversaire au-dessus de la ligne des épaules, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules)".

C'est un degré moyen prévu par l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 6 semaines.

Après prise en compte des circonstances atténuantes (expression de remords, reconnaissance de la culpabilité et conduite avant et pendant l'audience), la sanction a été réduite de 3 semaines.

Après prise en compte de la circonstance aggravante (casier disciplinaire), la sanction a été augmentée d'1 semaine.

Par conséquent, M. Juan John VAN DER MESCHT est suspendu 4 semaines.

Au 4 décembre 2024, et compte tenu du calendrier des rencontres du Stade Français Paris, M. Juan John VAN DER MESCHT sera requalifié le 22 décembre 2024.

A la suite de la demande formulée par le Stade Français Paris, que M. Juan John VAN DER MESCHT puisse bénéficier du Head Contact Process, la Commission a décidé d'accéder à cette demande. Il appartiendra au joueur d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de World Rugby.

Alexandre KUNTELIA (STADE ROCHELAIS)

Castres Olympique / Stade Rochelais (J10 TOP 14)

Carton rouge

M. Alexandre KUNTELIA a été reconnu responsable de "Jeu dangereux" et plus particulièrement de "Plaquer un adversaire par anticipation, à retardement ou d'une manière dangereuse (plaquer dangereusement comprend, entre autres, plaquer ou tenter de plaquer un adversaire au-dessus de la ligne des épaules, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules)".

C'est un degré moyen prévu par l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 6 semaines.

Après prise en compte des circonstances atténuantes (expression de remords, casier disciplinaire vierge, jeunesse et inexpérience, reconnaissance de la culpabilité et conduite avant et pendant l'audience), la sanction a été réduite de 3 semaines.

Par conséquent, M. Alexandre KUNTELIA est suspendu 3 semaines.

Au 4 décembre 2024, et compte tenu du calendrier des rencontres du Stade Rochelais, M. Alexandre KUNTELIA sera requalifié le 15 décembre 2024.

A la suite de la demande formulée par le Stade Rochelais, que M. Alexandre KUNTELIA puisse bénéficier du Head Contact Process, la Commission a décidé d'accéder à cette demande. Il appartiendra au joueur d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de World Rugby.

Akato FAKATIKA (USA PERPIGNAN)

Stade Toulousain / USA Perpignan (J10 TOP 14)

Carton rouge

M. Akato FAKATIKA a été reconnu responsable de "Jeu dangereux" et plus particulièrement de "Plaquer un adversaire par anticipation, à retardement ou d'une manière dangereuse (plaquer dangereusement comprend, entre autres, plaquer ou tenter de plaquer un adversaire au-dessus de la ligne des épaules, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules)".

C'est un degré moyen prévu par l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 8 semaines.

Après prise en compte des circonstances atténuantes (expression de remords, casier disciplinaire vierge, jeunesse et inexpérience et conduite avant et pendant l'audience), la sanction a été réduite de 2 semaines.

Par conséquent, M. Akato FAKATIKA est suspendu 6 semaines.



Au 4 décembre 2024, et compte tenu du calendrier des rencontres de l'USA Perpignan, M. Akato FAKATIKA sera requalifié le 6 janvier 2024.

A la suite de la demande formulée par l'USA Perpignan, que M. Akato FAKATIKA puisse bénéficier du Head Contact Process, la Commission a décidé d'accéder à cette demande. Il appartiendra au joueur d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de World Rugby.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

